Commune de VAILHAUQUES

NOTE DE PRESENTATION

Compte administratif 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

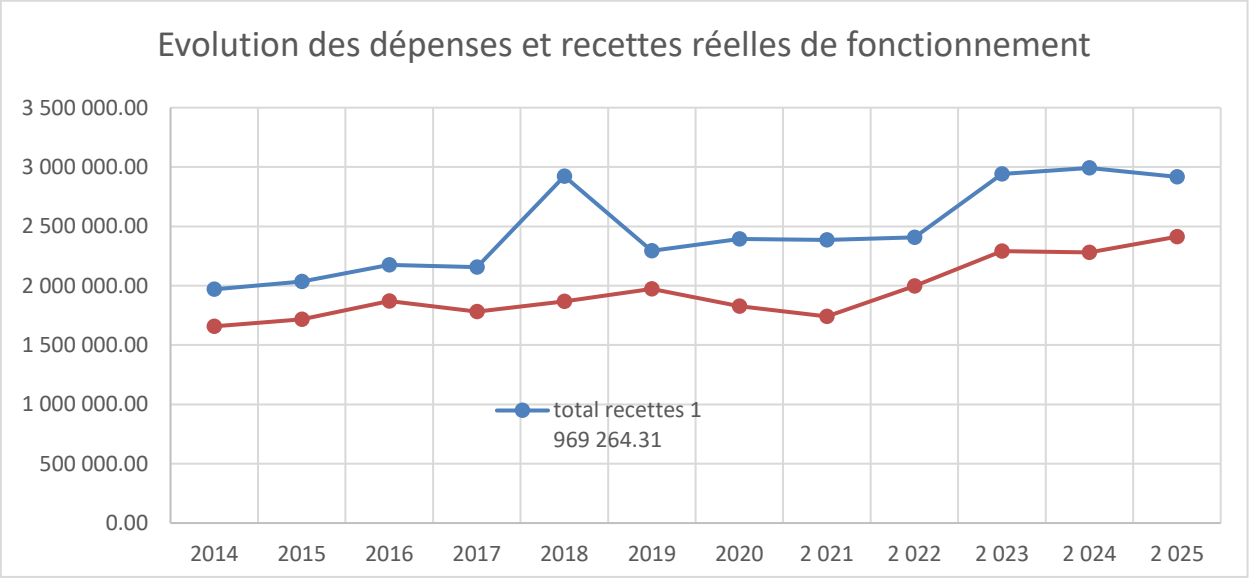
Le compte administratif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

LE BUDGET

I - Evolution des dépenses et recettes en réalisation de la section de fonctionnement

Sur une période étudiée, l'exécution budgétaire en fonctionnement a évolué de la façon suivante :

Montant des dépenses et recettes



II - La dette

Le montant de la dette a augmenté fortement en 2017 car la commune a réalisé d'importants investissements tels que :

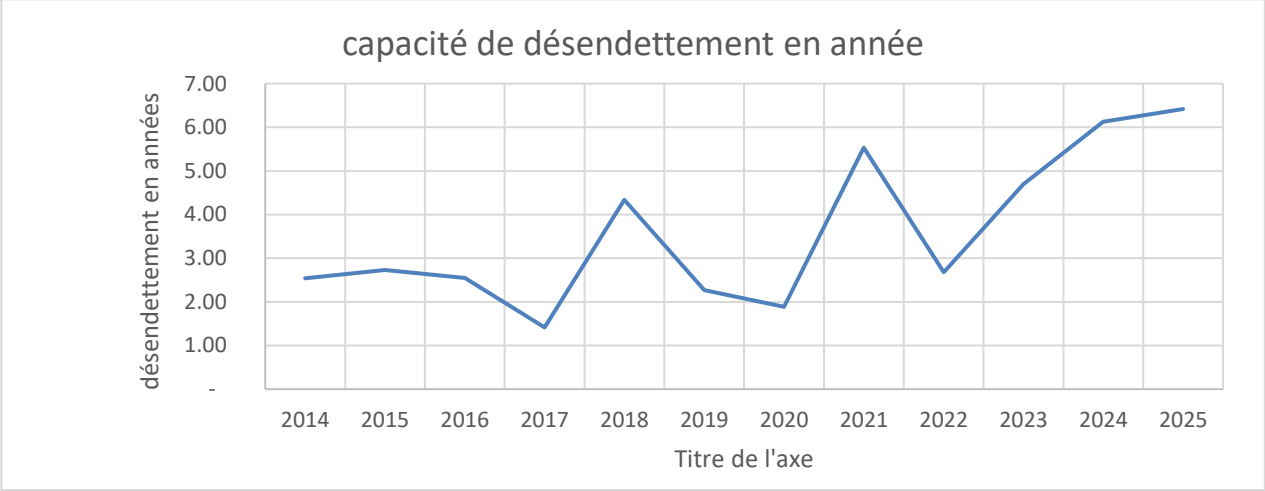
- Réhabilitation du chemin neuf (300 000€),
- Réfection des terrains de tennis (100 000€),
- Extension de l'âge d'or (100 000€),
- Démolition de la salle paroissiale et réfection des murs de l'église (110 000€).

En 2021, un emprunt de 1 000 000€ a été contracté afin de financer les différents travaux (construction des services techniques, achat de locaux).

En 2023, deux emprunts ont été contractés, pour le terrain de foot 369 000€ et pour les travaux de l'école 1 100 000€.

Le taux d'endettement s'élève à : 1049€ par habitant au 31/12/2025

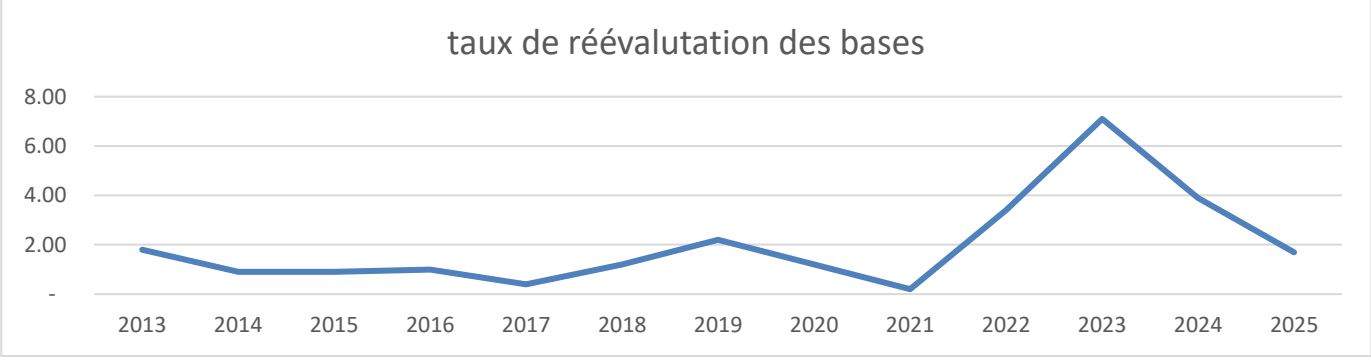
La capacité de désendettement (le nombre d'années théorique qu'il faudrait pour que la commune rembourse la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement disponible) évolue de la façon suivante :



L'augmentation du nombre d'année est due aux emprunts importants réalisés en 2021 et 2023.

III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur le foncier. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases (valeur locative du bien), qui sont réévaluées par l'Etat en principe chaque année. Ces bases ont augmenté chaque entre de 0.4 et 7.1 % sur les 10 dernières années, le plus fort taux d'augmentation ayant été celui de l'année 2023. En 2025, elles ont été réévaluées de 1.7%.



Sur 10 ans, l'évolution des taux d'imposition votés par la commune est la suivante :

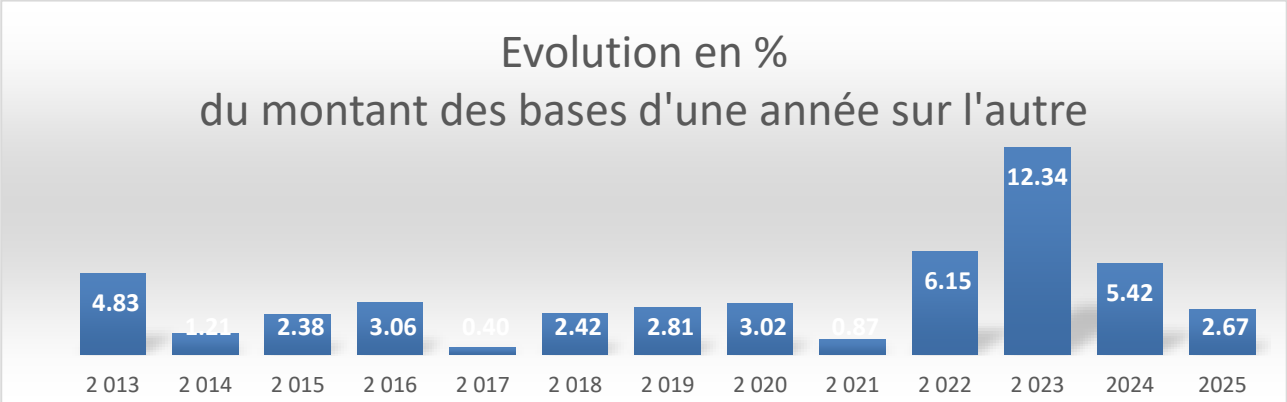
Evolution des taux d'imposition

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de la taxe d'habitation	19.36	19.75	19.95	20.15	20.15	20.15	0	0	20.15	20.15	20.15
Taux de la taxe foncier bâti	20.88	21.30	21.51	21.72	21.72	21.72	43.17	43.17	43.17	43.17	43.17
Taux de la taxe foncier non bâti	67.01	68.36	69.04	69.73	69.73	69.73	69.73	69.73	69.73	69.73	69.73

*Depuis 2022, le taux de taxe foncière comprend la partie du taux de la taxe du département qui a été transférée aux communes (21.45) + le taux communal (21.72).

**Depuis 2023, une base d'imposition pour l'habitation est à nouveau présente. Cela s'explique par la décision de l'Etat d'imposer les résidences secondaires. La base d'imposition est toutefois assez basse.

Les bases estimées sont notifiées à la commune en début d'année, puis réactualisées au cours de l'année.



LE BUDGET 2025

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

I – Investissement

objet	R. à R. repris de 2024	Besoins nouveaux BP 2025	total crédits ouverts 2025	Réalisé 2025	Restes à Réaliser 2025
DÉPENSES	**345 046.00**	**1 749 084.04**	**2 094 130.04**	**1 129 549.15**	**627 622.00**
RECETTES	**276 976.00**	**1 817 154.04**	**2 094 130.04**	**1 439 437.10**	
EXCÉDENT		68 070.00	-		

				309 887.95	
DEFICIT	**-68 070.00**				-627 622.00

Soit un excédent d'exercice de : 309 887.95€. A cet excédent, il faut ajouter l'excédent reporté de l'année 2024, soit 217 082.04€. Le montant total de l'excédent d'investissement 2025 s'élève à 526 969.99€

Il faut retrancher le déficit des restes à réaliser de 627 622€. Le déficit restant de 100 652.01€ sera comblé par le virement de l'excédent de fonctionnement.

A - Les dépenses :

Les orientations du budget de l'année écoulée en matière de dépenses d'investissement étaient les suivantes :

- Travaux de remplacement des anciens luminaires d'éclairage public par des Led
- Remise en état de la piste cyclable
- Travaux de réfection de la rue du champ de la Mathe
- Divers travaux de voirie
- Réfection de la salle du bas du presbytère
- Réfection de la façade de l'église
- Réfection de l'ancienne grange du mas castel
- Réfection du local de l'ancienne poste
- Réfection du sol de la salle socioculturelle
- Travaux d'amélioration du confort de l'ancien logement de fonction
- Etudes pour le plan local d'urbanisme
- Achats de matériels mobiliers : Caméras, benne, matériel sportif, informatique… certains achats ont été réalisés d'autres reportés

En poursuite de travaux :

- Solde des paiements pour la construction des bâtiments scolaires, le bureau de la directrice, la désimperméabilisation de la cour de l'école

Certains de ces travaux ont été achevés, d'autres sont en cours de réalisation et les crédits prévus en 2025 pour leur réalisation et qui ne seraient pas encore utilisés seront reportés en 2026 ; c'est ce que l'on appelle les restes à réaliser, crédits que l'on retrouve au budget primitif de l'année suivante. Pour l'année 2025, le montant des dépenses prévues et restant à payer s'élève à : 627 622€

B - Les recettes :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le Département, la Région, l'Etat et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL).

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement (cf le chapitre infra sur l'autofinancement).

De la même façon que pour les dépenses, la commune inscrit dans son compte administratif des restes à réaliser en recettes qui proviennent de subventions inscrites en 2025, et non encore encaissées. Le montant des restes à réaliser en recettes s'élève à 0€.

Le déficit entre les dépenses engagées et les recettes à réaliser s'élève à : 627 622€

II – Fonctionnement

	prévu au BP 2025	réalisé en 2025
dépenses	3 110 282.00	2 447 744.58
recettes	3 110 282.00	2 892 477.97
Résultat de l'exercice		444 733.39
excédent reporté de l'année précédente		300 000.00
excédent de fonctionnement de l'exercice		744 733.39

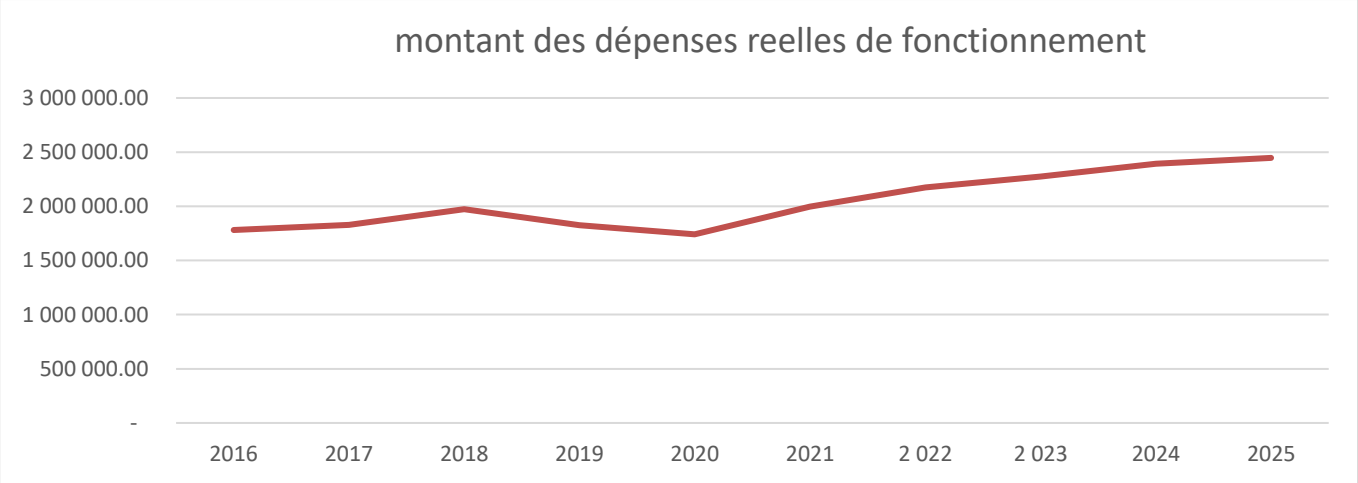
A – Les dépenses

La commune porte ses efforts sur la maîtrise des dépenses.

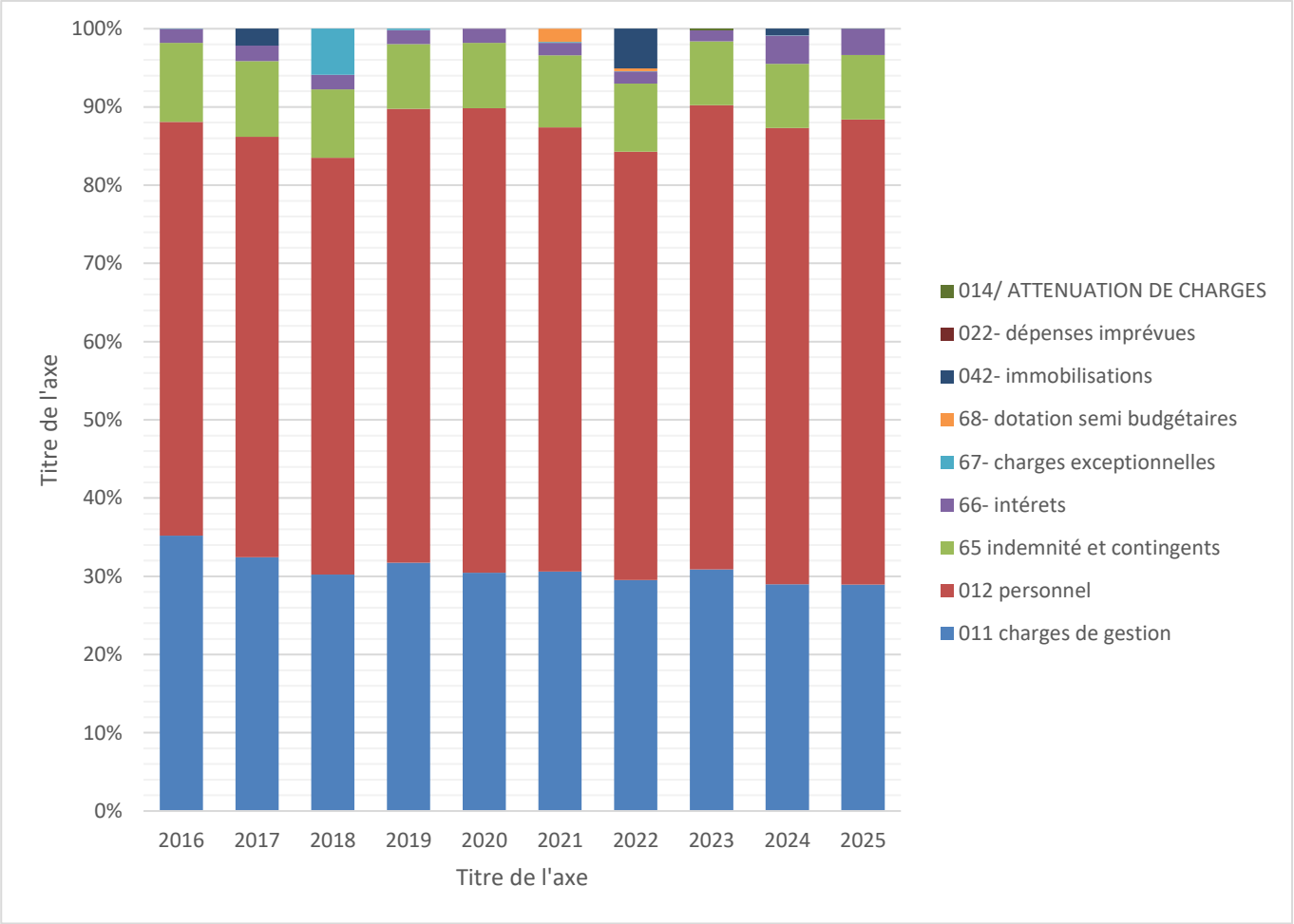
Sur la période 2016-2025, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en moyenne de 3.06% par an (chiffres lissés sur 10 ans), avec une forte baisse en 2019 et en 2020 (pour cause de covid) et une augmentation en 2021 des charges de gestion liées aux différentes mesures mises en place pour lutter contre la COVID (produits d'entretien, protections, nettoyage…) et du personnel absent pour maladie ou isolement qu'il a fallu remplacer. En 2025, le montant total des dépenses de fonctionnement a augmenté de 2.28% par rapport à l'an dernier

En moyenne les dépenses de l'année se répartissent comme suit :

Objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses totales de fonctionnement
Chapitre 012 Dépenses de personnel	59.40 %
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien , téléphone, assurances…,)	28.93 %
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	8.24 %
66- intérêts des emprunts	3.32 %
67- charges exceptionnelles	0.10%
68- dotation pour provisions	Non significatif
042- opérations d'ordre	



Evolution de la répartition des dépenses de fonctionnement sur 10 ans



B – Les recettes

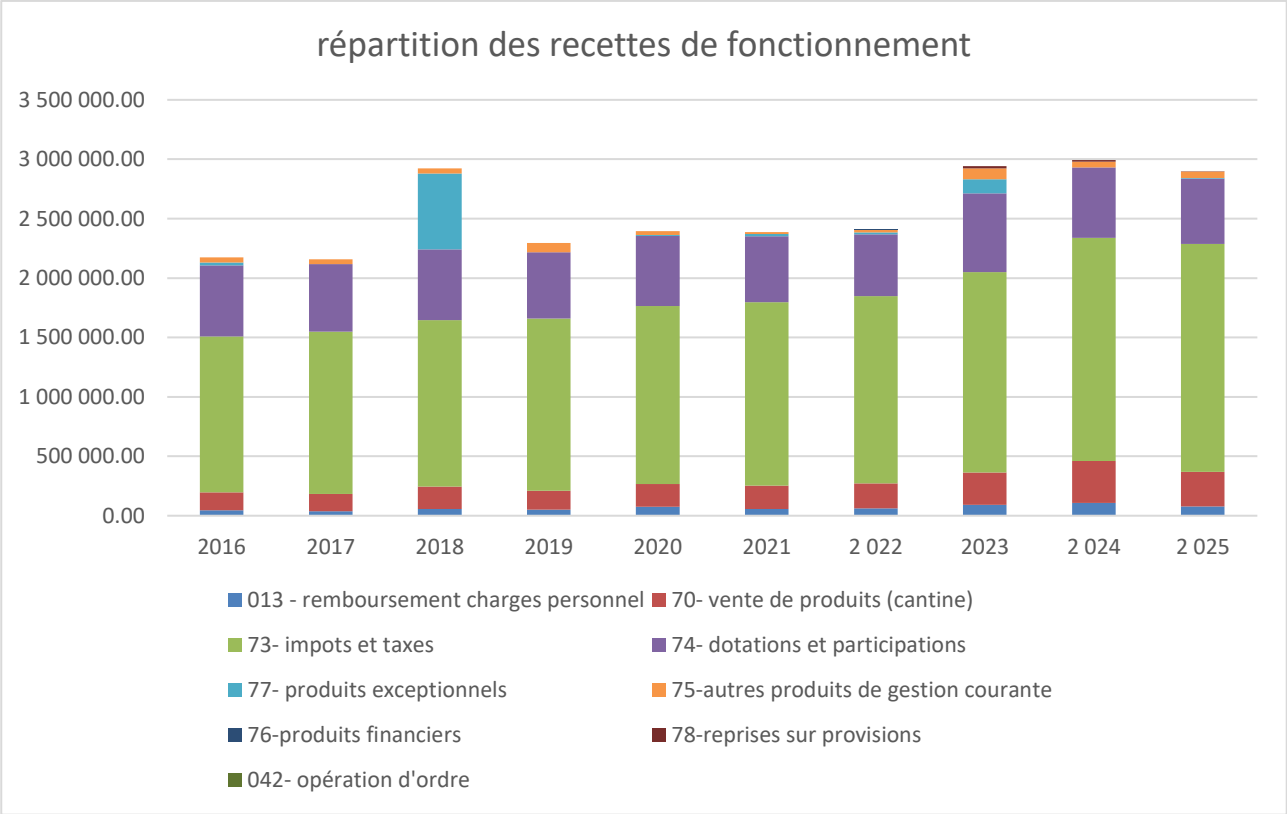
Sur la période 2016-2025, les recettes réelles augmentent en moyenne de 3.44% par an, avec un pic important en 2017, dû à la vente des terrains du cœur de village et cette année également grâce à la vente d'un terrain.

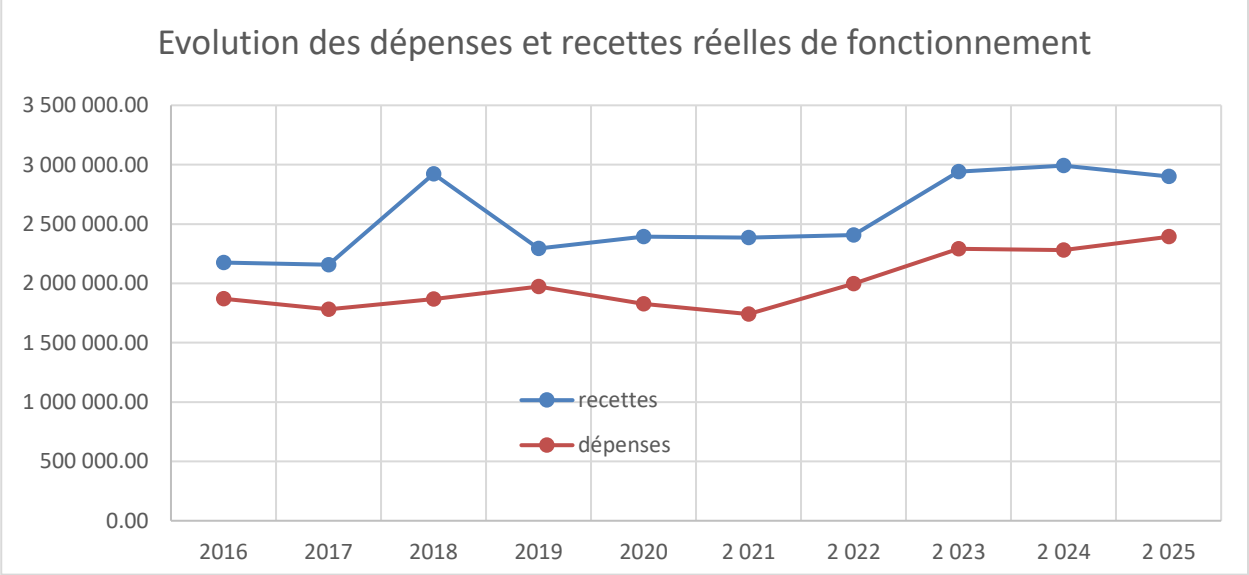
Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et dotations – participations, qui représentent 66.87% des recettes de fonctionnement.

La structure des recettes pour 2025 est la suivante :

objet	Pourcentage moyen de la ligne de recettes dans les recettes de fonctionnement
73- impôts et taxes	66.87%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL…)	18.98 %
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité…)	9.59 %
77- produits exceptionnels	0.15%
75- autres produits de gestion courante	1.66 %
76- produits financiers	Non significatif
013 – remboursement sur charges de personnel	2.70 %
042- opérations d'ordre	0.02%
78 – reprise de provisions	0,03 %

Evolution de la répartition des recettes de fonctionnement sur 10 ans





EVOLUTION DES RESULTATS 2016-2025

I - Autofinancement

La commune maintient un bon niveau d'autofinancement (la somme dégagée de l'excédent de fonctionnement pour être investie dans des programmes en investissement), avec une hausse importante en 2018, liée à la vente des terrains du cœur de village.

II – Excédent de fonctionnement (économies réalisées entre les dépenses et les recettes)

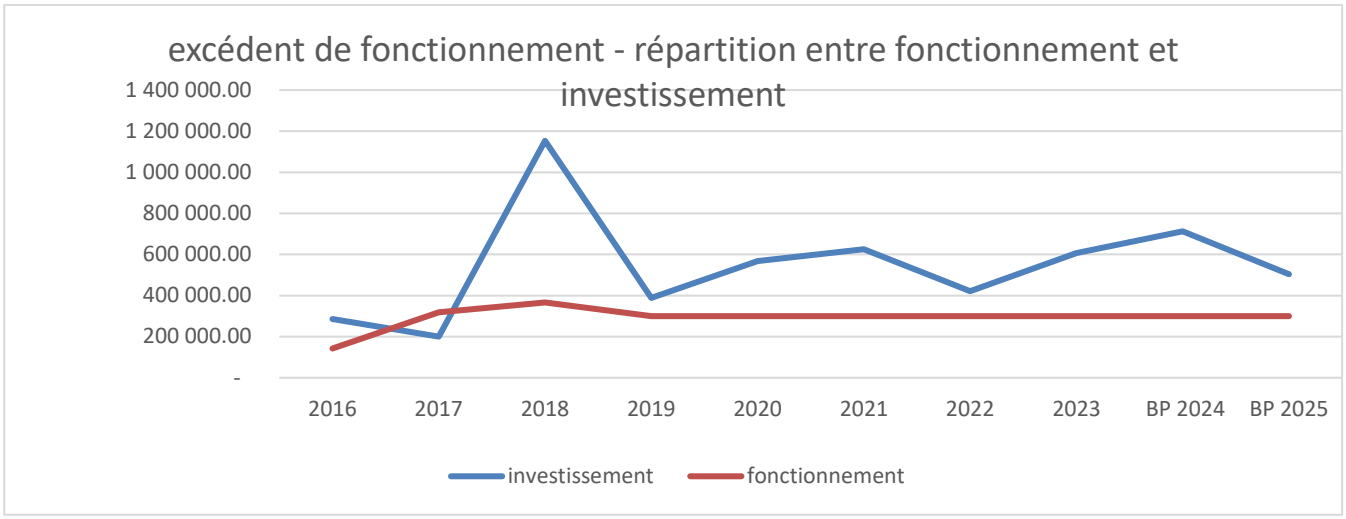
Cet excédent permet à la commune d'investir. Généralement il est affecté selon les besoins, en section de fonctionnement et en investissement. Celui de 2024 (803 975€) avait été affecté de la façon suivante au budget 2025 : 300 000€ en fonctionnement et 503 975€ en investissement.

L'excédent de fonctionnement reste élevé et assez stable sur la période étudiée (l'augmentation importante de 2017 et de 2022 étant due à la vente des terrains du cœur de village et route de Viols le fort)

L'excédent de fonctionnement de 2025 de 744 668.06€ sera affecté de la façon suivante au BP 2026 :

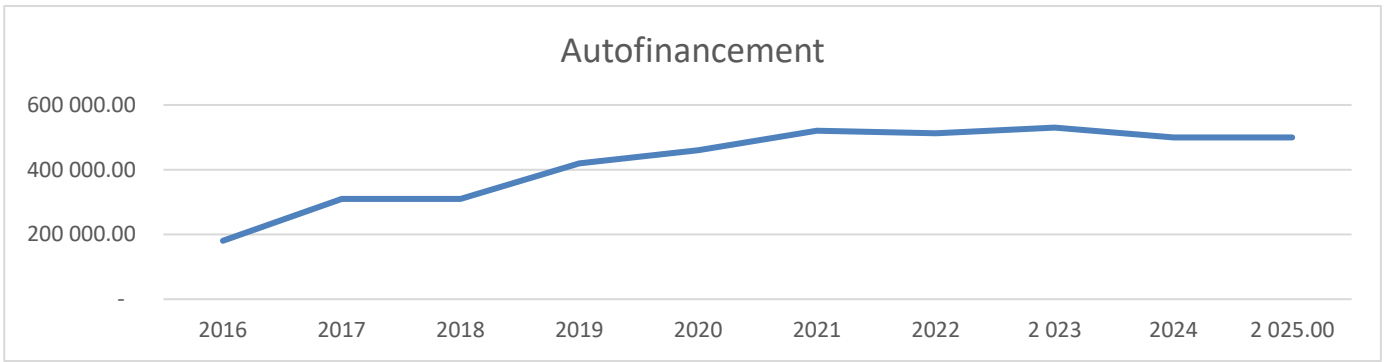
Reprise en fonctionnement au compte 002 : 300 000.00€

Réserve en investissement au compte 1068 : 444 733.39€



Autofinancement prévisionnel au budget primitif

L'autofinancement prévisionnel (ou épargne) est une somme inscrite en dépenses de fonctionnement qui représente une prévision d'excédent. Cet indicateur représente la capacité de la collectivité à financer sur ses propres ressources les besoins liés aux investissements et au remboursement de la dette,



LE PERSONNEL

I – Composition des effectifs - Missions

En 2025, la commune a rémunéré 57 agents (y compris les saisonniers, les remplaçants) représentant 35.65 équivalents temps plein.

Le personnel est essentiellement affecté aux écoles (56.62% des effectifs) pour des activités liées à l'animation (cantine, accueil de loisirs périscolaires, centre de loisirs), l'aide aux enseignants et le nettoyage des locaux.

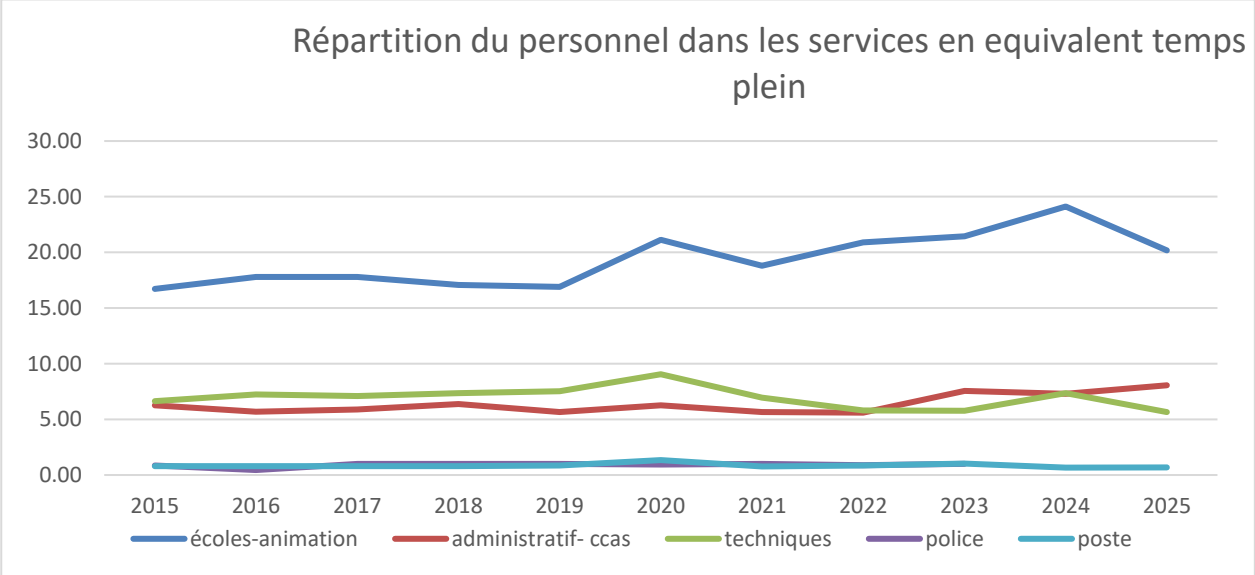
Dans les services administratifs, le personnel (22.60% des effectifs) est affecté à l'accueil du public, à l'aide sociale et au fonctionnement de tous les services de la collectivité (état civil, urbanisme, finances, gestion du personnel, élections, sécurité, marchés publics, festivités, communication, sinistres, population, communication, biodiversité …,). Cette augmentation des effectifs est liée à la présence d'un alternant en biodiversité.

Le service technique s'occupe essentiellement des espaces verts et de l'entretien des voies et des bâtiments : 15.86% des effectifs.

La police a en charge toutes les missions de contrôle et de surveillance sur le territoire : 3% des effectifs.

Au titre de ses missions facultatives, la commune gère également l'agence postale communale : 1.92% des effectifs.

La répartition en équivalents temps plein du personnel dans les différents services s'effectue de la façon suivante :



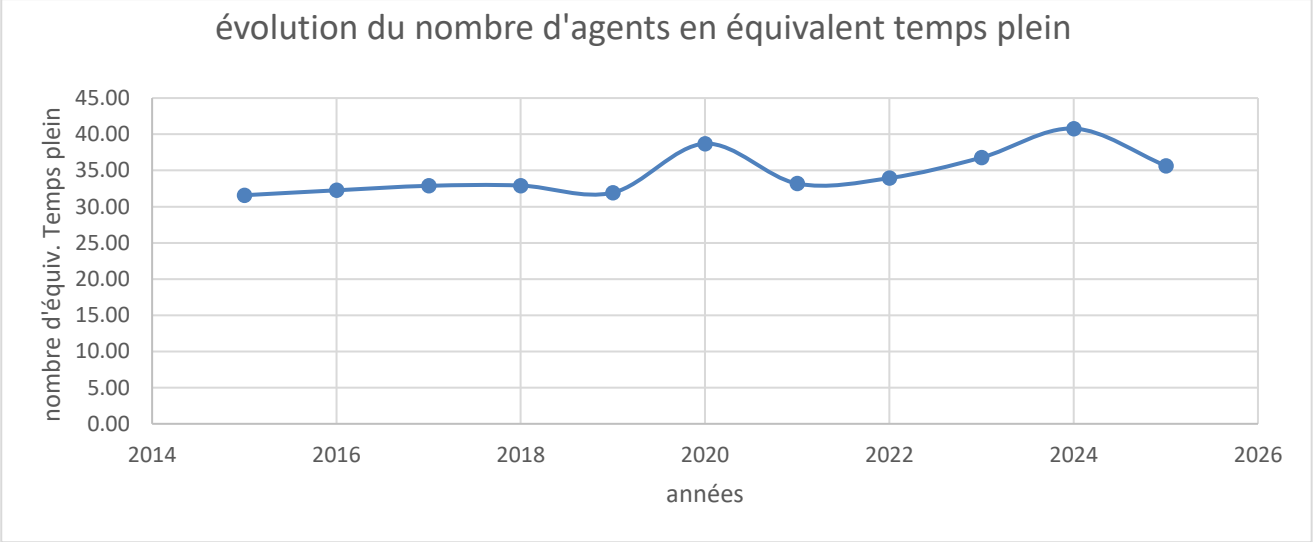
II - Evolution des effectifs

L'effectif en équivalents temps plein de la collectivité a augmenté de 31.15% entre 2016 et 2025. Cela est dû à la mise en place des temps d'activités périscolaires, à l'augmentation des besoins en entretien d'espaces verts, à l'augmentation du temps de travail de l'agent de police, à des absences de longues durées (4 agents rémunérés ainsi que leurs remplaçants), et de l'ouverture plus importante des plages horaires de l'agence postale, à la réalisation de nouvelles missions pour les agents du service administratif (communication notamment, biodiversité).

Fin 2018, un nouveau service est devenu communal, le centre de loisirs et cela génère un besoin supplémentaire en personnel.

La répartition du nombre d'heures rémunérées par agent sur la période 2016-2025 s'établit comme suit :

années	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
écoles-animation	31354	31357	30019	30755	38456	34212	38046	39018	43894	36738
administratif- centre communal d'action sociale	10331	10688	11612	10268	11381	10319	9667	13734	13274	14666
techniques	13158	12919	13400	13709	16480	12661	10580	10504	13999	10290
police	812	1820	1820	1820	1684	1827	1616	1821	1859	1946
poste	1040	1040	1040	1576	2438	1389	1870	1870	1210	1248
total heures travaillées	**58711**	**59841**	**59909**	**58128**	**70439**	**60407**	**61779**	**66947**	**74236**	**64888**
nombre d'agents en équivalent temps plein	32,26	32,88	32,92	31,94	38,70	33,19	33,94	36,78	40.46	35.65



LES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminal de la fonction publique territoriale (FPT), en fonction de la taille de la commune.

Pour une commune de notre taille démographique les taux maximum qui peuvent être attribués à un élu sont les suivants :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	51,60%
Adjoint	19,80%

Les indemnités des élus fixées depuis le début du mandant sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2019	% de l'indice terminal de la FPT en 2020	% d'augmentation	Nombre d'élus percevant une indemnité
Maire	24,53 %	29,46 %	20,09 %	1
Adjoint	13,00 %	13,00 %	0 %	6
Délégué	13,00 %	13,00 %	0 %	4

LES FORMATIONS DES ELUS

Actuellement le pourcentage des indemnités des élus affecté à la formation s'élève à 2%, soit un montant cumulé restant à utiliser depuis 2020 de 23338€.

Les élus ont assisté à 0h de formation en 2025 :

Elus bénéficiaires	Intitulé de la formation – durée - date	Organisme de formation

LE REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX ELUS

Néant

A Vailhauques le 10/02/2026
Le maire, Hussam Al Mallak

